

Informations utiles

Qui prévenir en cas de cambriolage ?

Contactez la Police ou la Gendarmerie, de jour comme de nuit : **composez le 17**

• Ne modifiez pas la scène d'infraction avant l'arrivée des gendarmes ou de la police, ne touchez à aucun objet, porte ou fenêtre, interdisez l'accès des lieux à toute personne.

• Faites opposition auprès de votre banque, pour vos chèquiers et cartes de crédits dérobés.

Qui contacter si je suspecte une effraction chez mes voisins ?

17

Composez également le 17 (ouvert 24 heures sur 24) si des comportements vous semblent suspects.

• Essayer de relever et de communiquer la couleur, la marque du véhicule suspect ainsi que les numéros des plaques d'immatriculation

Opération Tranquillité vacances :

Durant les vacances scolaires, signalez votre absence au commissariat de police ou à la gendarmerie ; des patrouilles seront organisées pour surveiller votre domicile.

Toutes les infos sur : www.aude.gouv.fr - Rubrique : Actions de l'Etat → Sécurité intérieure → Prévention

Opération Tranquillité seniors :

Les seniors qui vivent seuls ou se sentent isolés doivent se signaler auprès des services de police ou de gendarmerie qui leur rendront visite pour les rassurer et leur rappeler les conduites à tenir.

Toutes les infos sur : www.aude.gouv.fr - Rubrique : Actions de l'Etat → Sécurité intérieure → Prévention

Zoom sur l'or et les métaux précieux

Portez une attention particulière à vos bijoux et à votre or. Les cambrioleurs en sont friands.



- Le prix du lingot d'or a triplé en 5 ans.
- La demande sur les marchés est en constante progression et de plus en plus de fraudes sont recensées.
- L'or est facile à voler, peu encombrant, rapidement revendu et constitue une source de revenu immédiate pour les voleurs.



Redoublez donc d'ingéniosité pour dissimuler ces biens.

PREFECTURE DE L'AUDE

52 rue Jean-Bringer
BP 836

11012 CARCASSONNE CEDEX

Horaires d'ouverture :

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h
(fermeture à 15h le vendredi)

Téléphone : 08 21 80 30 11
courrier@aude.pref.gouv.fr
www.aude.gouv.fr



www.aude.gouv.fr



EVITEZ LES CAMBRIOLAGES...



...EN ADOPTANT DE
BONS REFLEXES



www.aude.gouv.fr

Les modes opératoires des cambrioleurs

Contrairement aux idées reçues, les cambrioleurs agissent en général durant la journée, lorsque vous vous absentez brièvement, pendant les heures de travail ou quand vous sortez faire vos courses.

→ Ils sonnent à la porte.

Si personne ne répond, ils entrent dans le logement par effraction. Ils se dirigent dans un premier temps vers les chambres, fouillent armoires, placards, commodes... à la recherche de numéraire ou de bijoux.



LES GESTES À FAIRE EN AMONT

■ **Recopiez** ou photographiez les signes ou inscriptions anormales devant votre domicile, effacez-les et parlez-en aux gendarmes ou aux policiers.

■ **Photographiez** vos meubles, bibelots et objets de valeurs. Conservez les factures, notez les caractéristiques de vos appareils multimédia. Cela aidera les enquêteurs pour identifier vos biens en cas de vol.



■ **Marquez** vos meubles et objets à un endroit connu de vous seul. Cela permettra de prouver votre propriété en cas de découverte suite à un vol.

COMMENT EVITER CES VOLS ?

Avoir de bons réflexes permet de ne pas tenter les voleurs et de protéger votre habitation au mieux

■ Mettre son patrimoine à l'abri

Il faut faire preuve d'imagination pour dissimuler vos biens, et ne pas disposer tous vos objets de valeurs au même endroit.



Attention aux coffres de sécurité : ils attirent la curiosité des cambrioleurs qui les arrachent de leurs supports pour les forcer dès que possible. Ils ne doivent pas rester visibles. Il est recommandé de déposer vos objets dans un coffre sécurisé auprès d'un établissement bancaire.

■ **Tout verrouiller**. Les cambrioleurs s'introduisent fréquemment dans des habitations sans avoir à pratiquer d'effraction. Lorsque vous vous absentez, pensez à verrouiller portes, fenêtres, volets, garages, portail, portillons... Fermez à double tour lorsque vous êtes chez vous.



■ **Éviter de laisser les clés dans un endroit peu discret** : pot de fleurs, sous le paillason...

N'hésitez pas à changer de serrures en cas de perte ou de détérioration de clé. Enfin, n'inscrivez pas votre nom et adresse sur le trousseau.



■ **Équiper les maisons de système d'alarme**. Il est aujourd'hui possible de se procurer, à moindre coût, le matériel nécessaire à la protection d'un appartement. Il suffit de réparer des capteurs dans les zones sensibles, les ouvrants, portes fenêtres, vasistas et les points de passage obligés.



■ Ne pas laisser de signes de son absence

En cas d'absence prolongée, il est possible de faire garder l'intégralité de son courrier par son facteur ou de le faire réexpédier sur le lieu de séjour.

Un voisin ou parent peut venir plusieurs fois par semaine vider la boîte aux lettres.



Il est recommandé de stationner une voiture visible depuis la rue, de montrer une certaine activité. Votre domicile doit paraître habité.



Autre possibilité : installer un programmateur permettant d'éclairer aléatoirement les pièces. De plus, les spots lumineux sur les façades extérieures qui s'activent dès qu'une présence est décelée peuvent s'avérer utiles.

■ Compter sur le réflexe citoyen

Si vous devez vous absenter durablement, pensez à avertir vos voisins ou le gardien de votre résidence sur les dates de votre séjour et laissez leur vos coordonnées téléphoniques.



■ **Renforcer les habitations**. Toutes les ouvertures du rez-de-chaussée doivent être fermées en cas d'absence. Les grilles et barreaudages doivent être bien fixés. Les malfaiteurs s'attardent rarement au-delà de 5 minutes lorsqu'ils sont confrontés à une résistance.

Renforcez la solidité des ouvrants par des portes, serrures normalisées et répondant à des normes anti-effractions. Évitez les facilitateurs d'escalade (murs, objets, arbres...), et ne laissez pas traîner d'escabeaux ou d'échelles dans votre jardin.